d'action et étouffent un développement normal et progressif d'une industrie déjà gênée par la concurrence extérieure.

***

Les conséquences de cet état de choses sont nombreuses.

Citons la tendance au déplacement vers l'Est de toute nouvelle industrie de la région; la réduction de plus en plus grande des affaires, par suite de l'incertitude du lendemain; la disparition à brève échéance de la chaiserie d'Halluin et enfin la privation de gains pour une main-d'œuvre qui ne demande pourtant qu'à gagner sa vie.

Comme on peut s'en rendre compte, l'industrie chaisière subit actuellement une rude épreuve, dont les conséquences sont sans autre issue que la mort lente, mais certaine! A moins que...

M. J. Sn.

## L'élection des bureaux des Commissions de la Chambre

Paris, 23 janvier. — **La Commission du Travail** a procédé ce matin à la nomination de son bureau. M. Durafour, radical-socialiste, a été réélu président, ainsi que les membres du bureau sortant. La Commission a désigné M. Dormann, gauche radicale, et M. Jean Lérolle, démocrate populaire, comme vice-présidents, ainsi que M. Louis Dumat, Union républicaine démocratique, comme secrétaire.

**La Commission des Affaires Etrangères** a procédé à l'élection de son bureau. M. Paul-Boncour a été réélu président par acclamations. Ont été également réélus par acclamations, vice-présidents, MM. de Castellane, Guernier, Aimé Berthod, Paul Bastid, Eugène L...... et Mistral. La Commission a également élu vice-président par acclamations, M. Edouard Soulier. Enfin ont été élus secrétaires, de la même façon, MM. Marcel Héraud, Frey, Maxence, Bibié, Frot, Scapini et Jean Mistler.

**A la Commission des Finances**, M. Malvy a été élu président par 24 voix contre 1 à M. Deligne, de la gauche radicale, qui n'était pas candidat, et 2 bulletins blancs, sur 43 votants. M. de Chappedelaine a été réélu rapporteur général, par 29 voix contre 13 bulletins blancs. Les cinq vice-présidents sortants réélus à la Commission des Finances sont : MM. Dumesnil, Archimbaud, Barety, Locquin, Violette. La Commission a décidé de nommer un sixième vice-président. C'est pour occuper ce poste qu'a été désigné M. Chassaigne-Goyon, de l'Union républicaine démocratique, groupe qui n'était pas représenté au bureau. Les secrétaires réélus sont : MM. Pierre Deyris, Antonelli, Achille Fould, Maurice Petsch et Spinasse. Enfin, M. Taurines remplace comme secrétaire M. Maurice de Rotschild, qui ne fait plus partie de la Commission.

**A la Commission de l'Agriculture**, M. Alanne a été réélu président, par 19 voix contre 10 à M. Alexandre Duval. Deux nouveaux secrétaires ont été nommés, MM. Prosper Blanc et Lauvray.

**La Commission de Législation civile** de la Chambre a réélu son ancien bureau qui est ainsi composé : Président, M. André Hesse; vice-présidents, MM. Jules Uhry, Alcide Delmont, Coutru, Mallarmé, Taton-Vassal, Fernand Brun.

**A la Commission du Commerce**, les vice-présidents réélus sont, MM. Tasso, Gaston Gérard, Levy-Alphandery, Vidal [illegible] Meriant.

**A la Commission de l'Armée**, M. [illegible] a été réélu sans co[illegible] président.

**La Commission des Mines et des Forces hydrauliques** a maintenu [illegible] son bureau sortant, dont le président est M. [illegible].

**La Commission des Colonies** a [illegible] président M. [illegible] par 22 voix [illegible] M. Louis Proust, radical-socialiste, [illegible] M. Alexandre Varenne, [illegible] M. Daladier [illegible] bulletins [illegible]. Les vice-présidents [illegible] MM. [illegible] Pradier, [illegible], Roux-Freissineng, [illegible], Outrey, Albert Mourier, ont été [illegible].

**La Commission de l'Hygiène** a [illegible] son bureau : M. Emile [illegible] a été nommé à nouveau président; [illegible] vice-président [illegible] M. Adam [illegible] secrétaire en remplacement de M. [illegible].

**La Commission de l'Enseignement** a [illegible] président M. [illegible] par acclamation [illegible] MM. [illegible] (Haute-Garonne), [illegible] (Nièvre), [illegible] Bourgnand.

## LA MORT D'UN SORCIER AGITATEUR A RAMENÉ LE CALME AU CONGO

Paris, 23 janvier. — Un câblogramme de Brazzaville parvenu au ministère des Colonies signale [illegible] la mort du sorcier Karinou, dont l'action [illegible] il y a quelques sem[illegible] effervescence dans la région de la Haute-Sangha et les tribus voisines, a contribué [illegible] à ramener le calme dans ces régions.

Les divers incidents nés à la faveur du trouble suscité dans le pays par la propagande du sorcier ne permettent pas de conclure à une action concertée.

Les mœurs et la mentalité primitive des tribus qui peuplent cette contrée où l'autorité française n'était représentée que par un nombre très restreint de fonctionnaires, ont seuls permis les incidents rapportés par la presse.

Les faits rapportés par des passagers récemment débarqués à Anvers, suivant lesquels une révolte aurait éclaté dans notre possession équatoriale, avaient été grossis et déformés.

Un rapport récent du gouverneur général parvenu hier au département sur les événements mentionnés, ne fait aucune allusion à des Européens tués ou faits prisonniers par des indigènes.

## Mme GODIN meurtrière de son mari DEVANT LA COUR D'ASSISES DU PUY-DE-DOME

Riom, 23 janvier. — Devant les assises du Puy-de-Dôme a comparu hier Marguerite Corroyer, âgée de 43 ans, meurtrière de son mari, Paul Godin, notaire à Clermont-Ferrand.

Le président rappelle tout d'abord le suicide du frère de la meurtrière et la mauvaise éducation qu'elle reçut de son père. Il souligne l'inconduite de l'accusée durant la guerre: elle avait d'ailleurs l'intention de divorcer d'avec son premier mari; réfugiée à Mers-les-Bains, elle devint l'amie d'un certain M. Petiot. Le président, impitoyable, jette une singulière lumière sur la conduite de l'accusée.

Il fait ensuite l'éloge de la victime, qui eut pendant la guerre une conduite magnifique et revint légionnaire pour faits d'armes.

On passe ensuite à la vie que menèrent les deux époux à Rambouillet, où M. Godin était premier clerc de notaire.

Le président cite alors le nom de Mme veuve Bernard, qui devint l'amie de M. Godin.

L'accusée parle alors longuement de l'intimité de son mari avec Mme Bernard, qui mourut en janvier 1926 chez M. Godin.

Puis on en arrive à la scène du meurtre.

Il y avait trois semaines, le 4 juin, que M. Godin n'avait pas reparu à son domicile privé. Ce jour-là, vers 13 heures, sans se faire annoncer, M. Godin revint chez lui. Entre temps, il s'était fait couper les moustaches. A sa vue, sa femme ne put retenir un geste d'étonnement et un cri: « Oh! comme tu es laid! » Elle exigea une explication, à laquelle M. Godin voulut se dérober, mais elle insista et comme le notaire, n'ayant pas de compte à rendre, s'en allait, il vit sa femme dressée contre lui, brandissant un revolver:

— Tire, mais tire donc! » dit-il.

Mme Godin tira et son mari s'écroula, la tête traversée par une balle. Il expira une heure après, sans avoir repris connaissance.

**Le Président** (s'adressant à l'accusée). — Expliquez-moi pourquoi votre revolver se trouvait ce jour-là dans votre bas.

**L'accusée.** — Je ne sais pas. C'était pour l'intimider.

— Vous saviez très bien que vous n'étiez pas maître de vos réflexes. Le drame ne serait pas arrivé si votre revolver n'avait pas été à portée de votre main.

**L'accusée.** — Je ne sais pas, j'étais folle.

Elle éclate en sanglots tandis que le Président rappelle les détails qui ont suivi le crime.

L'audition des témoins dure jusque 19 h. M. l'audience est renvoyée à demain.

## L'instruction de l'affaire de la « Gazette du Franc »

### Le rôle de M. de Chevilly

Paris, 23 janvier. — M. Glard, arrivé à la prison de Fresnes un peu après 14 h., a été introduit immédiatement dans le parloir où l'attendaient déjà M. d'Humilly de Chevilly et son défenseur, Me Lemarignier.

M. de Chevilly s'est expliqué, à la demande du juge, sur les conditions dans lesquelles il est entré à la « Gazette du Franc ». Puis il a montré que sa bonne foi avait été surprise pour les deux charges qui pèsent sur lui: souscriptions fictives et signature de chèques. En ce qui concerne les souscriptions fictives, M. de Chevilly a remis au juge des reçus que lui avait remis le notaire lors de la constitution de la société. Ces reçus établissent que le montant intégral de la souscription a été versé par M. de Chevilly.

Enfin, à la demande de M. Glard, M. de Chevilly a précisé son rôle dans les différents services de la « Gazette » et a terminé en protestant de sa bonne foi.

— Je n'ai, a-t-il dit, jamais eu d'avantages d'aucune sorte. J'avais seulement l'espoir d'avantages futurs et encore ne m'avait-on pas fait de promesses fermes.

L'interrogatoire s'est alors terminé pour aujourd'hui.

### Une déposition de M. Thierry Sandre

A peine le magistrat était-il de retour à son cabinet qu'il recevait la déposition de M. Thierry Sandre, fondateur d'un journal d'Anciens Combattants. M. Thierry Sandre avait reçu de M. Audibert une somme supérieure à 100.000 fr. qui devait faciliter le développement de l'organe de l'écrivain. M. Thierry Sandre a protesté de sa bonne foi et a déclaré qu'il n'avait jamais publié dans son journal une phrase quelconque ayant trait aux affaires de Mme Hanau.

Il a annoncé en outre que son journal rembourserait dès que cela lui serait possible la somme qu'il a reçue de M. Audibert.

### Marthe Hanau proteste

Paris, 23 janvier. — Mme Hanau qui, on le sait, est depuis le début de l'instruction chaque jour à la « Gazette du Franc » afin d'assister au dépouillement des pièces a refusé ce matin de se rendre dans les bureaux de la rue de Provence. Elle s'est plainte que depuis quelques jours elle ne pouvait plus conférer avec ses défenseurs, Mes Dominique et Ribouil, les inspecteurs de police ayant reçu l'ordre de ne pas quitter l'inculpée. Mme Hanau désire donc rester à la prison Saint-Lazare afin de pouvoir recevoir ses avocats en dehors de la présence des policiers. Les défenseurs de Mme Hanau ont saisi le bâtonnier de l'Ordre des avocats de cet incident. Les mêmes ordres ont d'ailleurs été donnés en ce qui concerne Lazare Bloch qui assiste journellement à l'ouverture des différents coffres-forts de la « Gazette du Franc » et M. Hersant qui doit également être très souvent transféré à la « Gazette du Franc » pour différentes affaires.

### La demande de mise en liberté de M. de Courville est rejetée

Paris, 23 janvier. — M. Glard a rejeté la seconde demande de mise en liberté provisoire formulée pour graves raisons de santé par M. de Courville. Ses défenseurs: le bâtonnier Albert Salle et Me Jean Michel, ont immédiatement fait opposition devant la chambre des mises en accusation.

## ASSASSIN DE SA FEMME ET DE SON ENFANT

### Mario Ramacciotti comparaît aujourd'hui devant les assises d'Aix-en-Provence

Marseille, 23 janvier. — Devant la Cour d'assises d'Aix-en-Provence comparaîtra vendredi matin, un nommé Mario Ramacciotti, Italien, né à Sao-Paolo (Brésil), âgé de 29 ans, accusé d'avoir tué, à Marseille, le 24 juin 1927, sa femme Marie-Antoinette Junio et son fils Marcel, âgé de 8 ans.

Cette affaire, des plus mystérieuses, a vivement occupé l'opinion publique en 1927 et, malgré l'éloignement du crime, elle continue d'être passionnément discutée.

Le 24 juin 1927, à 7 heures du matin, des gémissements d'enfant étaient entendus boulevard Gally, dans un logement occupé par les époux Ramacciotti. Une voisine, Mme Allamand, entra dans le logis, alla à la chambre à coucher et trouva l'enfant au pied du lit de ses parents, la tête fracassée.

La police fut avisée et l'on découvrit alors dans le lit le corps de Mme Ramacciotti, qui avait également la tête fracassée.

Mario Ramacciotti, parti le matin à 5 h. 25, à son travail, fut averti. Ses explications parurent suspectes, d'autant plus que le vol avait été simulé dans l'appartement. Le crime avait été commis à l'aide d'une petite masse de carrier appartenant à Ramacciotti.

L'inculpé s'est toujours défendu avec énergie. A la vérité, le mobile du crime n'apparaît pas. Les renseignements recueillis sur Ramacciotti, tant à Marseille qu'à Casablanca où il travailla pendant quelques années, sont bons. L'accusation dit que Ramacciotti voulut se débarrasser de sa femme et de son enfant pour recouvrer sa liberté.

Une vingtaine de témoins sont cités. La défense de Ramacciotti est assurée par Me Acquatella, du barreau de Marseille, qui fut l'un des défenseurs du docteur Bougrat.

## UNE TRIPLE ASPHYXIE AU FOND D'UNE MINE EN BRETAGNE

Rennes, 23 janvier. — Un terrible accident vient de se produire aux mines d'or et d'antimoine de la Lucette, près du Genest. Les mineurs ayant constaté que le feu dévorait les galeries, à trois cents mètres au fond, dans le puits Portier, le directeur de la mine, M. Donxami, accompagné de MM. Bideau, ingénieur, et Maltrait, maître-mineur, sont descendus au fond, à 16 heures, afin de constater l'importance de l'incendie et d'aviser aux moyens de le combattre.

Comme ils ne donnaient pas signe de vie au bout d'un moment, on s'est inquiété, mais les sauveteurs, MM. Letessier, homme d'équipe; Uffmann, chef comptable, et Couvreur, ingénieur, n'ont pu descendre au-delà de deux cents mètres. Les trois malheureux ont dû être asphyxiés.

Les premiers secours ont été organisés sous la direction de M. Ricou, maire du Genest, qui a fait chercher des masques à gaz au 124e R.I., à Laval. Ces masques se sont révélés inopérants. Le préfet de la Mayenne, les pompiers de Laval, le capitaine de gendarmerie et les brigades voisines sont sur les lieux. A 18 h. 30, les sauveteurs sont remontés; ils déclarent ne pouvoir approcher du fond.

Et à 22 heures, on considérait les trois hommes qui gisent au fond du puits comme perdus.

Le feu aurait été communiqué aux boiseries de la mine, par un brasero allumé par les pompeurs du fond. Les deux coupables ont été rayés des contrôles.

## PADEREWSKI à l'Hippodrome lillois

C'est un hôte illustre à plus d'un titre que Lille a reçu et fêté hier. Le nom de Paderewski est associé aux fastes de la Pologne ressuscitée. L'héroïque nation, à laquelle nous attachent tant de souvenirs communs, au lendemain de l'effroyable tourmente dont elle devait sortir mutilée mais libre enfin, a cru ne pouvoir mieux assurer son prestige qu'en se donnant pour chef celui que le monde entier avait applaudi et qui synthétisait toutes les vertus de sa race. Lorsque Paderewski, simple musicien, promenait sa jeune gloire dans les principales capitales de l'univers, pouvait-il prévoir qu'un jour il serait appelé à gouverner la vieille nation sortie de son esclavage? Molière peut-être eût pu lui prédire une telle destinée: qu'on se rappelle le discours du maître de musique sur l'influence de l'art musical dans l'Etat! Boutade? Sait-on jamais. Les grands connaisseurs d'hommes ont parfois de ces intuitions de génie et nous servent des vérités profondes sous l'aspect de paradoxes plaisants.

Le public, enthousiasmé, n'a pas seulement acclamé l'éminent chef d'Etat qui a présidé à la reconstitution de la Pologne; il a remercié, avec quelle ardeur, l'homme au grand cœur qui a voulu acquitter la dette de reconnaissance de sa patrie envers la France, en se vouant de toute son âme à l'œuvre magnifique de l'aide aux veuves des militaires de la Grande Guerre, œuvre placée sous la patronage du maréchal Foch.

C'est enfin un artiste magnifique, un virtuose incomparable qu'une foule en délire a salué de longues ovations.

Apprécier le jeu de Paderewski, qui pourrait le tenter? Le génie peut-il être analysé et défini? Et si même on pouvait le réduire en formules croit-on qu'en réunissant les éléments dissociés on donnerait à l'ensemble ce souffle de vie, cette vertu propre et incommunicable que nulle technicien ne règle ni n'enseigne! Tout au plus pourrait-on, et combien faiblement, décrire sous quelques-uns de ses aspects les plus marqués ce jeu d'une perfection presque surhumaine.

Dans le jeu de Paderewski, il y a de la virtuosité, étonnante, incompréhensible; il y a surtout une vie intense, un pouvoir de création et d'évocation magique, une puissance d'expression dont rien ne peut donner une idée; Et quel souci de la forme, quelle délicatesse de doigté, quelle sûreté de frappe! On se sent en présence d'un de ces êtres d'élite dont la Nature est avare « et qu'elle se plaît à jeter de siècle en siècle sur notre terre pour l'étonnement de l'univers. »

Le temps nous manque pour détailler le programme de cette inoubliable soirée.

C'est surtout dans l'exécution de la Sonate appassionata de Beethoven que Paderewski a remporté un triomphal succès.

A celui qui nous a guidé vers les plus hauts sommets de l'art, nous adressons l'hommage de notre reconnaissance et de notre admiration.

Passim.

***

L'éminent musicien était arrivé de Paris par le train de 13 h. 08. Il fut reçu sur le quai de la gare par MM. Thadée Brzezinski, consul de Pologne, à Lille; Louis Hudelo, préfet du Nord, président d'honneur de l'Alliance franco-polonaise; Albert Chatelet, recteur de l'Académie, et Henry Chavin, directeur du Cabinet du Préfet, président et vice-président de cette association; le chanoine Leman, Maurice Thellier de Poncheville, et les principaux collaborateurs du consul.

L'ancien président de la République polonaise sortit de la gare entre deux haies de « Sokols » et de scouts polonais en uniformes.

Des délégations de sociétés d'émigrés polonais lui furent présentées et M. Paderewski fut ensuite conduit à son hôtel où il attendit l'heure du concert.

## Les négociations anglo-irakiennes sont rompues

Londres, 23 janvier. — On annonce officiellement que le premier ministre de l'Irak a télégraphié à Londres, annonçant que les négociations entre le gouvernement de l'Irak et le gouvernement britannique ont été rompues.

Le Cabinet de l'Irak a démissionné.

## Un autobus est culbuté par un train, aux Etats-Unis

### Dix-huit tués

Bellevue (Ohio), 23 janvier. — Au cours d'une terrible tempête de neige, un train électrique et un autobus sont entrés en collision. Dix-huit personnes ont été tués et huit blessées grièvement. Plusieurs cadavres sont méconnaissables. Aucun des occupants du train n'a été blessé.

## Deux hommes masqués pénètrent, couteau au poing, dans une habitation à Noyelles-sous-Lens

### Une femme effrayée se jette par la fenêtre et se blesse grièvement

Un acte de banditisme d'une particulière audace a été commis à Noyelles-sous-Lens, provoquant une émotion bien compréhensible parmi la population de cette commune habituellement sans histoire.

Des hommes masqués, sachant probablement qu'à l'heure où ils opéraient une femme demeurait seule au logis, ont fait irruption dans la maison habitée par un ménage polonais, les époux Przybyl.

On juge de l'effroi de la locataire lorsqu'elle se vit face à face avec des individus armés de couteaux qui, menaçants, lui ordonnèrent de verser entre leurs mains le montant de ses économies.

Sous prétexte de leur donner satisfaction, Mme Przybyl monta jusqu'au premier étage et là, ouvrant la fenêtre, elle se jeta dans le vide, non sans s'être fait précéder — précaution bien compréhensible — de deux édredons qui devaient amortir sa chute. Elle n'en a pas moins été grièvement blessée.

Devant le résultat imprévu de leur visite, les malfaiteurs jugèrent bon de prendre la fuite. On les recherche.

## Une FEMME, ORIGINAIRE de la SOMME, INCULPÉE D'AVOIR TUÉ SON MARI EST CONDAMNÉE A DEUX ANS de PRISON

Paris, 23 janvier. — La Cour d'assises de la Seine vient de condamner à deux ans de prison sans sursis, la nommée Hélène-Louise Simon, née Locart, le 21 mai 1893 à Matigny, près d'Amiens (Somme), qui le 20 août 1928, à Blanc-Mesnil, au cours d'une scène de jalousie, frappée par son mari, tira sur lui deux coups de revolver. Voyant son mari mortellement atteint, Mme Hélène Simon essaya de se suicider. Elle se blessa volontairement d'une balle à la poitrine qui mit ses jours en danger.

Le jury n'a retenu que le délit de coups et blessures et a accordé à la femme Simon les circonstances atténuantes.

— **Au Guatemala**, plusieurs chefs rebelles ont été exécutés sommairement. Les troupes poursuivent d'autres chefs qui ont pris la fuite. La police a découvert que les conspirateurs ont envoyé au président un colis contenant une machine infernale.

— **Le maréchal Pétain** a été réélu mercredi après-midi, à l'assemblée plénière de l'Institut de France, conservateur du Musée Condé, à Chantilly, pour une période de trois années.

## La réunion de la Commission de la natalité dans le Nord

Mercredi matin s'est réunie la Commission de la natalité du département du Nord, sous la présidence de M. Hudelo, préfet. M. Dusausoy, chef de division, remplissait les fonctions de secrétaire.

On remarquait Mme Lorthiois-Franchomme MM. Godart, vice-président du Tribunal civil; J. Wibaux, Larmignat, Wattine, Dr Vieilledent, Lespinasse, inspecteur de l'Assistance publique.

**Récompense aux aïeules.** — M. Wattine a insisté pour que les aïeules comptant au moins cent descendants obtiennent la croix de la Légion d'honneur.

**La mortalité infantile.** — M. le Préfet a insisté pour qu'on s'attaque au problème, que lui-même a posé, de la lutte contre la mortalité infantile.

Cette mortalité est, en effet, impressionnante, car si dans certaines communes cette mortalité est de 4.5 ou 6%, il faut compter que dans l'ensemble du département elle est de 9%, chiffre qu'il faut se préoccuper d'abaisser, bien qu'il soit encore inférieur à celui d'autres départements. Il faut remarquer en effet, que, s'il est bon d'inciter à développer la natalité, il est de nécessité première de sauver la vie des nourrissons.

**La création d'une maternité à Lille.** — Une fois de plus, le projet de création d'une maternité, digne du chef-lieu du département du Nord, s'est posé. Il y a là un problème capital posé depuis longtemps et dont, malheureusement, la solution se fait encore attendre.

L'initiative privée — et c'est à son honneur — a fait beaucoup déjà pour la création de maternités établies en accord avec les règles modernes. On estime, avec raison, que ce n'est pas suffisant et l'on voudrait que les hospices de Lille en possédassent une qui soit rationnellement organisée, commode, pratique, bien disposée et, surtout, suffisamment grande.

Voilà de nombreuses années que M. le docteur Bué, l'éminent spécialiste, expose aux autorités les défectuosités innombrables et insupportables de la maternité de l'hôpital de la Charité, qui est en train de devenir une curiosité locale, tant elle est incommode insalubre et antique.

On y soigne les malades par des moyens et des procédés matériels qui nous reportent à vingt ou trente ans en arrière.

Une maternité pratique doit occuper un rez-de-chaussée; celle-ci est au 2e étage. Au moins s'est-on préoccupé d'y établir des ascenseurs? Nullement; il n'y a là qu'un monte-charge destiné, d'ailleurs, au matériel et qui est tellement antique qu'on renonce à le faire fonctionner.

L'administration des hospices, sollicitée à maintes reprises pour modifier cet état de choses, se confine dans la routine.

La Commission de la natalité voudrait obtenir de cette administration au moins un geste, puisque c'est un geste seulement qu'on lui demande.

Les fonds seraient fournis, en effet, par l'Etat, le Pari mutuel, le département. Bref, la question d'argent, qui préoccupe tant l'esprit des hospices, n'existe pas ou du moins, ne constitue pas un obstacle.

On va essayer, une fois encore, d'obtenir un résultat, c'est-à-dire de faire construire un immeuble hospitalier constituant une maternité moderne, salubre et, surtout spacieuse.

**La lutte contre les manœuvres criminelles** — La question n'a pas été mise en avant, du moins mercredi, devant les membres de la Commission, mais ils la connaissent cependant et la voici: le nombre des manœuvres criminelles dépasse dans notre département, celui des naissances.

Certains de ces crimes sont accomplis délibérément. La loi, en principe, les punit. C'est entendu, mais elle ne peut pas toujours saisir les coupables couverts, souvent, par une impunité relativement large.

**Le développement des sages-femmes.** — Par voie de conséquence, une maternité bien comprise, avec un service de clinique bien installé, permettra d'utiliser l'enseignement que les professeurs sont en mesure de donner aux sages-femmes, de mettre celles qui veulent embrasser cette profession à même de pouvoir l'exercer convenablement et d'en multiplier le nombre par les avantages qu'on pourrait leur donner et les situations qu'il serait facile de leur trouver.

## La faillite de la banque Petyt

Une information parvenue à Dunkerque signale que la Chambre des requêtes de la Cour de cassation, se rangeant à l'avis du conseiller-rapporteur et aux conclusions de l'avocat général, a admis le pourvoi formé par le Syndic de la faillite de la société « Banque Petyt » contre l'arrêté de la Cour d'appel de Douai de novembre 1927, qui avait admis le compte présenté par la banque de l'Union Parisienne pour une somme de 12 millions de francs

L'arrêt d'admission rendu sur requête du Syndic de la faillite va donc permettre à la Chambre civile de la Cour de cassation de trancher souverainement la difficulté.

## La réunion de la Commission départementale

La Commission départementale s'est réunie à la Préfecture mercredi, sous la présidence de M. Demolon. Etaient présents: MM. Blondé, vice-président; Couteaux, secrétaire: Bourdon, Bonnet, de la Grange, Guilbaut et Saint-Venant. M. Hudelo assiste à la séance.

Etaient également présents, MM. Fournier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; Roger Gaillard, architecte départemental en chef; Desrousseaux, secrétaire administratif; Delannoy, chef de la division des finances.

Le président souhaite la bienvenue à M. Gaillard, remplaçant depuis le 1er janvier le regretté M. Gandon. Après l'adoption du procès-verbal, de la réunion du 28 décembre, la commission approuve les projets de marchés passés pour la cession des pavés usagés à la ville de Tourcoing et d'arbres morts provenant des routes 20 et 21. Elle adopte les projets de transaction de terrains en vue de l'élargissement de la route n° 23; autorise M. le Préfet à acquérir les terrains situés à Selleries et à Liessies pour l'édification d'un sanatorium départemental pour tuberculeux des deux sexes; adopte les propositions de l'administration pour l'admission de certaines personnes au bénéfice des lois d'assistance et l'attribution de dot de mariage à d'ex-pupilles de l'Assistance publique; Approbation est donnée aux projets de construction, notamment ceux de Wattrelos (22 maisons), par l'Office départemental des habitations à bon marché.

La Commission départementale fixe sa prochaine séance au 13 février.

## COUR D'APPEL DE DOUAI

### INSTALLATION DU PREMIER PRESIDENT

Hier, dans la salle du Parlement des Flandre, au Palais de Justice de Douai, devant une foule nombreuse, il a été procédé à l'installation du nouveau Premier Président, M. Lacour. L'audience solennelle est présidée par M. Deranaart, président de chambre. Tous les magistrats de la Cour sont présents en robe rouge. Le général commandant d'armes, le sous-préfet, le maire, les avoués et avocats au barreau de Douai, les juges de paix, les notaires et une grand nombre de personnalités avaient été conviés à la cérémonie.

M. Lacour est introduit par les plus anciens des conseillers : MM. Pagès, Baillieux, Michel et Ounéo.

Sur les réquisitions du procureur général Beylet, le greffier du chef de la Cour donne lecture de l'acte de nomination du nouveau Premier Président, puis celui-ci est invité à prendre place parmi ses collègues.

Cette brève et émouvante cérémonie est bientôt terminée et M. Lacour ayant pris ses fonctions, lève la séance.

## LA COUR D'ASSISES DU NORD CONDAMNE L'EMPLOYÉ DE BANQUE COUSYN, DE WORMHOUDT A DEUX ANS DE PRISON AVEC SURSIS

Nous avons fait hier à nos lecteurs, l'exposé de cette affaire. La dernière audience a été consacrée au réquisitoire et aux plaidoiries. C'est M. l'avocat général Floriet qui soutient l'accusation. Il démontre habilement que les multiples détournements de Cousyn doivent être sanctionnés. Depuis la guerre, le sens moral est émoussé, on veut gagner de l'argent sans peiner, on ne rêve que coups de Bourse qui rapporteront une fortune. C'est une folie que ces mirages qui préparent d'amères déceptions. L'avocat général termine en déclarant que Cousyn a violé la confiance que son établissement avait mise en lui, mais la sévérité du ministère public ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes et c'est une peine d'emprisonnement qu'il requiert contre Cousyn.

La parole est ensuite donnée à Mes Valentin et Morel, du barreau de Dunkerque, pour présenter la défense de l'accusé. Me Morel présente l'affaire sous son aspect juridique Me Valentin, avec une chaude éloquence, demande l'acquittement, trop de facilités ayant été accordées à son client pour commettre des détournements qui ne lui ont pas profité puisque tout a été englouti dans des spéculations hasardeuses.

Trois cent-quarante-neuf questions sont posées au jury, qui répond affirmativement sur une seule d'entre elles concernant un abus de confiance.

La Cour se montre indulgente vis-à-vis de Cousyn qui est condamné à deux années d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis.

## LES VENTES PUBLIQUES DE LAINES A ROUBAIX

La deuxième journée des ventes de laines a été animée en raison de la présence de nombreux acheteurs, particulièrement des Belges venus participer, dès le matin, aux enchères.

M. Pierre Parent, courtier-assermenté, vendit, à 9 heures, des déchets de peignage: les lots furent enlevés rapidement, avec une majoration de 5 % sur les ventes de novembre.

Des laines brutes et lavées trouvèrent acquéreurs sans augmentation de prix; les blousses furent vendues dans de bonnes conditions.

M. Emile Nys, courtier-assermenté, a procédé dans la seconde partie de la matinée à des ventes de blousses, laines lavées, laines brutes et déchets de peignage, qui connurent des prix similaires à ceux de la vente précédente.

Dans l'après-midi, le catalogue contenait des lots de mèches et déchets d'industries diverses. L'animation se maintint et les prix de vente atteignirent les cours de novembre.

## UN OBIT SOLENNEL AUX FACULTÉS CATHOLIQUES

Le samedi 26 janvier, à 11 h. 15, dans la chapelle de l'Université (entrée, boulevard Vauban), un obit solennel sera célébré pour le repos de l'âme de NN. SS. H.-R. Quilliet, ancien évêque de Lille et chancelier: A. Margerin, recteur honoraire; M. E. Bonduel, président du Conseil d'administration; Mgr Massart et M. G. Théry, membres du Conseil d'administration; Mgr Pillet, doyen honoraire de la Faculté de Théologie; M. l'abbé A. Virnot, étudiant à la Faculté de Théologie et M. P. Hériveaux, étudiant en pharmacie, et des fondateurs, bienfaiteurs, administrateurs, professeurs et étudiants décédés.

Tous les cours seront suspendus à 11 h. 10.

## Trompée par le brouillard la malle « Le Flamand » aborde une jetée du port de Dunkerque

Mercredi, vers 8 h. 45, la malle « Le Flamand » déportée par le courant, a abordé la jetée Ouest du chenal de Dunkerque, alors que les manœuvres étaient rendues difficiles par un brouillard opaque. Sous la violence du choc, la proue coupa complètement la charpente de l'estacade et il fallut les efforts de quatre remorqueurs pour dégager le navire enfoncé dans la jetée. La remise en état de celle-ci nécessitera de longues réparations pour lesquelles on prévoit une dépense de 250.000 fr.

Les experts du bureau « Veritas » ont examiné la coque et les machines du « Flamand », qui n'ont aucunement souffert, et ont déclaré que celle-ci était en état de reprendre son service dès cette nuit. Aucune panique ne s'est produite à bord.

## UNE AFFAIRE DE FALSIFICATION DE BEURRE dans la région de Lille

Nous apprenons que le service central de répression des fraudes à Paris, probablement mis au courant de certains faits délictueux dont se seraient rendus coupables des négociants en beurre, vient d'effectuer des prélèvements dans la région de Don-Sainghin.

Il existe, en effet, dans cette région, un certain nombre de négociants qui font venir leur beurre par très grosses quantités de Normandie ou d'autres centres d'élevage, pour le vendre ensuite dans le pays des mines.

C'est M. Nuss, inspecteur divisionnaire principal des fraudes à Paris, qui s'est déplacé spécialement, avec six de ses collaborateurs, pour faire ces prélèvements. Les inspecteurs, pour accomplir leur opération, ont demandé l'aide de M. Ucciani, commissaire divisionnaire de police mobile à Lille, qui leur a adjoint deux de ses commissaires, MM. Peyronsère et Droiton et cinq inspecteurs.

Nous croyons savoir que les enquêteurs auraient découvert chez quelques marchands de beurre des appareils de malaxage.

Les nombreux prélèvements effectués seront soumis à l'analyse du laboratoire.

## LES GRÈVES

### Un incident à Wervicq-Sud

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, des grévistes ont barbouillé de goudron la porte des demeures de deux ouvriers qui ont repris le travail. Une plainte a été déposée entre les mains de M. Duprat, commissaire de police de Comines, qui recherche les auteurs de ces actes de vandalisme.

### Une grève d'ouvriers métallurgistes à Coudekerque-Branche

Au nombre de 200, les ouvriers métallurgistes de l'usine Vermot, de Coudekerque-Branche, se sont mis en grève, réclamant une augmentation de 0 fr. 25 par heure de travail, soit une somme de 2 fr. par jour.

Le directeur de l'usine après avoir entendu les ouvriers, a déclaré qu'il allait en référer à son administration.

## Le sort du condamné à mort Léon Vandredeuil

Léon Vandredeuil, condamné à la peine de mort par le jury, dans son audience du 18 janvier, pour l'assassinat de son épouse, à Lille, ne s'est pas pourvu en cassation. Par ailleurs, les jurés ont refusé de signer un recours en grâce en sa faveur.

Les formalités se trouveront ainsi abrégées pour l'examen de son dossier par la Commission des grâces.

# Dernière Heure

## UN INCIDENT MARITIME ITALO-YOUGOSLAVE

Belgrade, 23 janvier. — On mande de Zagreb que, selon les nouvelles parvenues de Split, un incident s'est produit dans les eaux yougoslaves, au large de Sibenik, entre le transport italien *Palatino* et le vapeur yougoslave *Kossoro*.

Environ cent jeunes recrues de Zadar, qui se rendaient à Trieste sur le *Palatino*, ont proféré des injures et des menaces au passage du vapeur *Kossoro*. Des projectiles divers ont même été lancés contre le *Kossoro*, dont le capitaine a déposé une plainte auprès du commissaire du port de Sibenik.

## UNE PROPOSITION SOCIALISTE EN FAVEUR DE LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Paris, 23 janvier. — Le groupe socialiste, au cours d'une réunion tenue ce matin, a désigné une sous-commission chargée d'élaborer une proposition de réforme électorale basée sur une représentation proportionnelle régionale, avec utilisation nationale des restes.

Le groupe a considéré que le texte de M. Weill-Raynal, qui constitue déjà une transaction, ne pouvait servir de point de départ à une étude de la question.

## Une nouvelle plainte en détournement contre M. Polier

Paris, 23 janvier. — Me Rosenmark, assisté de Me Mialane, s'est rendu cet après-midi chez M. Villette, doyen des juges d'instruction. Les deux avocats ont déposé, au nom de M. Babouchkine, demeurant 2, rue Rouget-de-Lisle, une plainte pour abus de confiance contre M. Polier et tous autres.

M. Babouchkine était un gros actionnaire de la Compagnie Franco-Marocaine de Navigation et de Commerce, dont M. Polier était le président du Conseil d'administration.

M. Babouchkine accuse Polier d'avoir détourné les actions qu'on lui avait confiées à titre de mandataire et d'avoir dilapidé le produit de la vente des sucres pour ses besoins personnels.

## *Dernières Nouvelles Sportives*

### BOXE

### LE GALA DE LA SALLE WAGRAM A PARIS

Voici les résultats de la soirée:

— Huat bat l'Anglais Ernie Jarvis aux points.

— Bouquillon bat Deschamps (match arrêté vu l'infériorité manifeste de ce dernier).

— Couturier bat Bob Richard (par knock-out au 4e round).

— Jim Alex bat Vervier (par abandon au 5e round).

## COTONS

NEW-ORLEANS, 23 janvier.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 19.20; coton, à terme : sur mars, 19.[illegible]; mai, 19.46 [illegible]

NEW-YORK, 23 janvier.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Di[illegible] 20.40. — A terme : sur janvier, 20.13; février, 20.[illegible]; mars, [illegible]; avril, 20.0[illegible], mai, 20.15; juin, 19.92; juillet, 19.75-76; août, 19.64; septembre, 19.[illegible]; octobre, [illegible]; novembre, 19.33; décembre, [illegible]

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 2.000; aux ports du Golfe, 21.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 19.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, [illegible]; pour le Japon, 6.[illegible]

## *Marché des changes à l'étranger*

Londres. — Sur Paris, 124.08; esc. hors banque, 4 9/32; prêt à court terme, 3 1/2.

New-York. — Sur Paris, 390 7/8; sur Londres, 480.75; câb. transf., 484.93; sur Bruxelles, 13.89 1/2.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 3[illegible]; à terme, sur janvier, 198; mars, 203; mai, 21[illegible]; juillet, 217; septembre, 220; décembre, 221; janvier 1930, 213.

## CONCERTS & SPECTACLES

### ROUBAIX

### LA SOIRÉE DE GALA DE LA « GRANDE-HARMONIE » A L'HIPPODROME

La « Grande-Harmonie » est une institution roubaisienne. C'est, pour nos familles, une tradition joyeusement suivie depuis plusieurs générations d'assister à ses auditions de Ste-Cécile, à ses concerts, à ses fêtes d'été au Parc Barbieux et au jardin Pierre Catteau, à sa soirée de gala à l'Hippodrome.

Malgré la concurrence de tant d'autres spectacles, de tant de sujets de distraction qui viennent, de plus en plus fréquents et variés, solliciter l'attention du public, l'empressement de celui-ci pour les manifestations de la « Grande-Harmonie » est toujours vif. On est sûr, toujours, d'y goûter de belles satisfactions d'art.

Il en a été ainsi notamment mercredi soir pour le concert d'hiver. Au programme la « Grande-Harmonie » elle-même, deux comédies fuement interprétées par d'excellents artistes. En plus, une surprise qui obtint un grand succès : M. Lucien Dubosq dans ses monologues.

La « Grande-Harmonie » remplit seule la partie musicale. Mais de quelle magistrale façon! C'est d'abord dans le Prélude de « Messidor », de Bruneau, œuvre d'une couleur intense, éclatante qui s'impose sa supériorité. La mystérieuse correspondance des sons et des couleurs, ces pages ardentes la font sentir à tous quand elles en arrivent à suggérer l'incendie, le rougeoiement du soleil en même temps que la torride atmosphère, vibrante des feux de midi. Un chef artiste et technicien accompli, tel qu'est l'éminent compositeur M. Francis Bousquet, sait mettre à profit toutes les ressources du merveilleux instrument qu'il a à sa disposition pour faire parler cette musique. Dans cette interprétation, la « Grande-Harmonie » a joint à la perfection scientifique une sensibilité dont on ne peut trop la louer. Puis, elle s'est montrée ensuite aussi apte à exprimer, dans le premier mouvement de la célèbre et charmante « Symphonie pastorale », l'esprit beethovenien, inspiré, aimable, noble. De telles interprétations sont une collaboration à l'œuvre des maîtres, qu'elles rendent éternellement jeune. Les plus beaux applaudissements ne paient pas les moments d'émotion artistique qu'elles éveillent chez l'heureux auditeur.

La partie dramatique était constituée par la représentation de « Poil de Carotte », la comédie bien écrite, mais si pessimiste de Jules Renard, que l'on nous joue peut-être trop souvent, et « Vieille Maman », de sir Barrie, adaptée en français par F. Nozière, celle-ci apparaissant un peu comme une réplique à la première, en ce sens qu'elle montre l'instinctif sentiment maternel.

« Poil de Carotte » a été interprétée avec un grand naturel par Mlle Berthe Bovy, M. Fernand Ledoux, de la Comédie française; Mlle Dagmard-Gérard, de l'Odéon, et Mlle Brosy.

Créateurs de leurs rôles dans « Vieille Maman » à la Comédie Française, Mlle Berthe Bovy et M. Fernand Ledoux s'y sont montrés frappants de vérité. Il paraît impossible de pousser plus loin que ne l'a fait Mlle Bovy la perfection dans les moindres détails de l'élocution, des gestes, des attitudes, des expressions de physionomie. Les autres rôles ont été interprétés avec beaucoup de convenance par Mlles Brosy et Dagmard-Gérard, Mme Dartigue et M. Maxime Fabert.

Entre les deux comédies, M. Lucien Dubosq, le brillant artiste de la Comédie Française, présent à Roubaix, a bien voulu faire à l'auditoire l'agréable surprise de dire d'amusants monologues qui ont obtenu le plus grand succès.

Félicitons M. Fournier, le sympathique président de la « Grande-Harmonie », M. Bousquet et tous les organisateurs de cette soirée réussie.